



CDAS DU 22 MARS 2019

Déclaration liminaire

Les conflits en cours à la DGFIP et à la Douane sont les révélateurs d'un profond malaise dans les services des ministères économiques et financiers.

Ils font suite aux nombreuses réformes de ces dernières années où toutes les directions appliquent la même règle : « demander toujours plus aux agents, avec toujours moins de moyens ».

Mais au-delà des réformes en cours à Bercy, c'est bien une attaque sans précédent et généralisée contre l'ensemble des fonctionnaires qui est à l'œuvre.

La présentation du projet de Loi de « Transformation de la Fonction Publique » en est l'illustration. Elle est la marque du mépris de ce gouvernement envers les agents publics et leurs représentants.

La suppression des CAP de mutations et de promotions en est l'un des exemples.

Après les ordonnances Macron concernant les salariés du privé, ce projet de loi s'inscrit pleinement dans la politique du gouvernement de réduction des droits des agents publics et des moyens de leurs représentants pour les défendre.

De plus, comme l'ensemble des salariés, les fonctionnaires des Finances subissent une érosion de leur pouvoir d'achat avec, entre autres, le blocage de la valeur du point d'indice depuis 10 ans.

Concernant l'action sociale, fin 2018, les Fédérations des finances ont décidé de boycotter les instances du CNAS, pour dénoncer la reprise par le Secrétariat général d'une somme de 4,9M€ sur la subvention accordée à l'association ALPAF pour 2018 (logement social).

Nous avons alors pointé le manque de dialogue et de concertation sur le projet de réorganisation de l'action sociale et de la gouvernance des associations. La Secrétaire Générale du ministère, nous avait alors informés du maintien du budget 2019 de l'action sociale, santé et sécurité au travail.

Cet engagement n'aura tenu guère longtemps puisqu'une réserve budgétaire de 5% va s'appliquer sur le PLF 2019 à l'ensemble des associations mais également aux crédits octroyés dans les CDAS et dans les CHSCT.

Cette réserve revient à l'ordre du jour dans un contexte incertain au vu des différents audits en cours sur les associations et plus généralement sur toutes les activités liées à l'action sociale ministérielle. Gel ? réserve budgétaire ?

Au final, les crédits de l'action sociale, santé et sécurité au travail risquent d'être encore une fois victimes de l'austérité budgétaire et nous ne pouvons accepter que des économies se fassent au détriment des agents. Nous demandons la levée immédiate de cette réserve budgétaire !

Dans une période de crise économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat, une détérioration des conditions de travail et son lot de suppressions d'emplois depuis plusieurs années, nous dénonçons la réduction de crédits alloués à la politique d'action sociale dans notre Ministère et nous exigeons que celle-ci demeure une priorité ministérielle.

Nous rappelons aussi qu'une politique d'Action Sociale ministérielle, ambitieuse et de qualité, doit nécessairement passer par le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant pour son animation.

Dans ce contexte nous dénonçons aujourd'hui les menaces qui pèsent sur la délégation d'action sociale du Finistère risquant de subir la suppression du poste d'assistant de délégation.

Le Finistère comporte des enjeux importants en termes d'effectifs (1400 actifs, 2500 retraités et 700 enfants).

Ce département depuis toujours, fait l'objet d'une excellente animation en termes d'action sociale pour assurer l'ensemble de ses missions.

Les agents sont satisfaits des services rendus tant dans le domaine de la prévention, du logement, des aides à l'enfance, du soutien aux personnes en difficultés que dans les propositions de loisirs qui sont indispensables. La réactivité de la délégation est remarquable.

Alors que les difficultés des agents, actifs et retraités, n'ont jamais été aussi grandes et leur besoin de soutien et aides aussi importantes, la réduction de l'effectif de la délégation réduirait considérablement la réactivité au plus près du terrain et viendrait compromettre la stabilité et l'équilibre de l'action sociale dans notre département.

Pour toutes ces raisons, les représentants FO, Solidaires, CGT et CFDT exigent le maintien du poste d'assistant de délégation du Finistère et la mise en place d'une procédure de recrutement en remplacement de l'assistante démissionnaire.